

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur du produit

Forme : Substance
 N° CAS : 9003-07-0
 Code produit : SDS07
 Formule : (C3H6)n
 Synonymes : polypropylène amorphe / 1-propène, homopolymère
 N° BIG : 05312

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : usage professionnel, usage industriel
 Usage industriel/professionnel spéc. : industriel
 Usage professionnel uniquement
 Utilisation de la substance/du mélange : absorbant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bowman Stor Ltd.
 Unit 25 Maybrook Ind. Est.
 Maybrook Road
 Brownhills
 Walsall
 West Midlands
 WS8 7DG Royaume-Uni

Tél: +44 (0)1543 379212
 Fax: +44 (0)1543 379213
 E-mail: info@bowmanstor.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisation/Société	Adresse	Numéro d'urgence
	National Poisons Information Centre Beaumont Hospital	Beaumont Hospital Beaumont Road 9 Dublin	: +353 1 8379964
	National Poisons Information Service (NHS Direct)	http://www.npis.org	111 (Angleterre et Pays de Galles uniquement) ou 112 (UE) ou 08454 24 24 24 (Écosse)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon la Directive 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom : polypropylène
N° CAS : 9003-07-0

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
polypropylène	(N° CAS) : 9003-07-0	> 99,7	non classé

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
polypropylène	(N° CAS) : 9003-07-0	> 99,7	non classé

Pour le texte complet des déclarations R et H, voir Section 16.

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins généraux : consulter un médecin en cas de malaise. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

En cas d'inhalation : transporter la victime à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin/service médical en cas de problèmes respiratoires. Laisser la victime respirer de l'air frais. Laisser la victime se reposer.

En cas de contact avec la peau : retirer les vêtements contaminés et laver la peau exposée avec un savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau tiède. Emmener la victime consulter un médecin si les irritations persistent.
En cas de brûlures : se laver immédiatement à grande eau (15 minutes)/se doucher. Enlever les vêtements pendant le lavage. Ne pas arracher le produit solidifié de la peau. Ne pas enlever les vêtements s'ils collent à la peau. Couvrir les blessures avec un pansement stérile. Consulter un médecin/service médical. Si la surface brûlée est supérieure à 10 % : emmener la victime à l'hôpital.

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau. Ne pas utiliser d'agents neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue si l'irritation persiste. Rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignement des yeux ou la rougeur persistent.

En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau. Appeler le centre d'information antipoison. Consulter un médecin/service médical en cas de malaise. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures : ne devrait pas présenter un risque important dans les conditions d'utilisation normale prévues.

Symptômes/blessures en cas d'inhalation : EN CAS D'ÉCHAUFFEMENT : irritation des voies respiratoires.

Symptômes/blessures en cas de contact avec la peau : pas d'effets connus.

Symptômes/blessures en cas de contact avec les yeux : irritation mécanique. EN CAS D'ÉCHAUFFEMENT : irritation des tissus oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.

Moyens d'extinction inadaptés : l'utilisation d'un jet d'eau fort n'est pas un moyen d'extinction efficace. Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : RISQUE D'INCENDIE DIRECT : difficilement combustible. Dans un état finement divisé : risque d'incendie accru. RISQUE D'INCENDIE INDIRECT : température au-dessus du point d'éclair : risque d'incendie/explosion accru.

Risque d'explosion : RISQUE D'EXPLOSION DIRECTE : Les poussières fines sont explosives avec l'air. RISQUE D'EXPLOSION INDIRECTE : risque d'inflammation du nuage de poussière en cas d'étincelle.

Réactivité : se décompose en cas d'exposition à l'air : peroxydation entraînant un risque accru d'incendie ou d'explosion. Cette réaction est accélérée en cas d'exposition à une hausse de température et à la lumière. Formation de CO et de CO2 pendant la combustion.

5.3. Conseils pour les pompiers

Mesures de précautions contre l'incendie	: exposition au feu/à la chaleur : se tenir contre le vent. Exposition au feu/à la chaleur : demander au voisinage de fermer portes et fenêtres.
Instructions de lutte contre l'incendie	: refroidir les réservoirs/fûts par pulvérisation d'eau/les mettre à l'abri. Refroidir les récipients exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Procéder avec soin en cas d'incendie chimique. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans l'environnement.
Précautions spéciales pour les pompiers	: exposition à la chaleur/au feu : appareil à air comprimé/oxygène. Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: gants. Vêtements de protection. Production de nuages de poussière : appareil à air comprimé/oxygène.
Procédures d'urgence	: marquer la zone de danger. Prévenir la formation de nuages de poussière (par ex. avec de l'eau). Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés. Évacuer le personnel inutile.
Mesures en cas de dégagement de poussière	: en cas de production de poussière : se tenir contre le vent. Production de poussière : demander au voisinage de fermer portes et fenêtres. En cas de production de poussière : arrêter les moteurs et ne pas fumer. En cas de production de poussière : pas de flammes nues ni d'étincelles. Poussière : appareils/équipements d'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Équipement de protection : équiper l'équipe de nettoyage avec une protection adéquate.
Procédures d'urgence	: ventiler la zone.

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts et les eaux du réseau public. Informer les autorités si la substance pénètre dans les égouts ou les eaux du réseau public.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement	: contenir la substance déversée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite et couper l'alimentation. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Fournir des équipements/réceptacles avec mise à la terre. Forme pulvérulente : ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage des substances répandues.
Méthodes de nettoyage	: empêcher la formation de nuages de poussière. Ramasser les solides répandus à la pelle dans des récipients fermés. Forme pulvérulente : ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage des substances répandues. Nettoyer les surfaces contaminées abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: se conformer aux exigences légales. Nettoyer les vêtements contaminés. Forme pulvérulente : ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage des substances répandues. Éviter de soulever la poussière. Prendre des précautions contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. État finement divisé : appareils anti-étincelles et antidéflagrants. État finement divisé : tenir à l'écart des sources d'inflammation/étincelles. Respecter des normes d'hygiène normales. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Effectuer les opérations à l'air libre/sous aspiration/ventilation locale ou avec une protection respiratoire. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de vapeur.
---	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: conserver le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de la lumière directe du soleil, de la chaleur et des sources d'inflammation.
Produits incompatibles	: bases fortes. Acides forts.
Matériaux incompatibles	: sources d'inflammation. Lumière directe du soleil.
Sources de chaleur et d'inflammation	: CONSERVER LA SUBSTANCE A L'ÉCART DE : sources de chaleur. Sources d'inflammation.
Lieu de stockage	: conserver dans un endroit frais, sec et sombre. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la lumière directe du soleil. Se conformer aux exigences légales.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPÉCIALES : fermé. Sec. Propre. Correctement étiqueté. Se conformer aux exigences légales. Sécuriser les emballages fragiles dans des conteneurs solides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : Paramètres de contrôle

8.1. Paramètres de contrôle

Broyat de polypropylène (9003-07-0)		
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	3 mg/m ³ (particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire) ; Belgique ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; particules non classifiées autrement (fraction inhalable) ; 10 mg/m ³ ; Belgique ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h)
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussières réputées sans effet spécifique ; France ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; VRC : valeur réglementaire contraignante ; poussières réputées sans effet spécifique, fraction ; 5 mg/m ³ ; France ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; VRC : valeur réglementaire contraignante)
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (particules (insolubles ou peu solubles)(NOS) ; USA ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; TLV – valeur adoptée ; fraction alvéolaire)
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	4 mg/m ³ poussière alvéolaire ; Royaume-Uni ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; limite d'exposition en milieu de travail (EH40/2005) ; poussière alvéolaire ; 10 mg/m ³ ; Royaume-Uni ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; limite d'exposition en milieu de travail (EH40/2005)
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : assurer une ventilation générale et par aspiration locale adéquate.

Équipement de protection individuelle : vêtements de protection. Lunettes de protection. Gants.



Protection des mains : gants. Porter des gants de protection.

Protection oculaire : lunettes de sécurité. En cas de production de poussière : lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : vêtements de protection.

Protection des voies respiratoire : le port d'un équipement de protection respiratoire est recommandé en cas de risque d'inhalation pendant l'utilisation.

Informations supplémentaires : ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre. Grains.
Masse moléculaire	: > 40000 g/mol
Couleur	: Incolore. Blanc
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 80 - 167 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 221 °C
Température d'auto-inflammation	: > 360 °C
Température de décomposition	: > 300 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable

Broyat de polypropylène

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) et au règlement modifié (CE) N° 453/2010

Date de publication : 14/08/2015 Date de révision : 26/08/2015

Version: 1.1

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,86 - 0,93
Densité	: 860 - 930 kg/m ³
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. Soluble dans les solvants organiques.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: translucide. Peut générer des charges électrostatiques.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : se décompose en cas d'exposition à l'air : peroxydation entraînant un risque accru d'incendie ou d'explosion. Cette réaction est accélérée en cas d'exposition à une hausse de température et à la lumière. Formation de CO et de CO₂ pendant la combustion.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à la lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

Broyat de polypropylène (9003-07-0)	
LD50 rat (par voie orale)	> 5000 mg/kg (rat)
LC50 lapin (par voie dermale)	> 2000 mg/kg (lapin)

Corrosion/irritation cutanée	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Broyat de polypropylène

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) et au règlement modifié (CE) N° 453/2010

Date de publication : 14/08/2015 Date de révision : 26/08/2015

Version: 1.1

Danger par aspiration : Non classé
Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Groupe IARC : 3

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie – air : non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (règlement (CE) N° 1005/2009). TA-Luft Klasse 5.2.1.

Écologie - eau : non considéré comme un polluant aquatique (eau de surface). Non nocif pour les poissons. Non nocif pour les bactéries. Non nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Broyat de polypropylène (9003-07-0)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau. Biodégradabilité dans le sol : aucune donnée disponible

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Broyat de polypropylène (9003-07-0)	
Potentiel bioaccumulatif	Non bioaccumulatif

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Recycler/réutiliser. Dissoudre ou mélanger avec un solvant combustible. Déposer dans une décharge autorisée (classe II). Transférer dans un incinérateur agréé, équipé d'un dispositif de postcombustion et d'un épurateur de gaz de combustion avec récupération d'énergie. Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.

Indications complémentaires : LWCA (Pays-Bas) : KGA catégorie 03. Peut être considéré comme déchet non dangereux conformément à la directive 2008/98/CE.

Écologie – déchets : éviter le rejet dans l'environnement.

Code du catalogue européen des déchets (CED) : 15 02 03 - absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Pas de marchandises dangereuses au sens des réglementations de transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : aucune information complémentaire disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement de transport (ADR) : sans objet

Broyat de polypropylène

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) et au règlement modifié (CE) N° 453/2010

Date de publication : 14/08/2015 Date de révision : 26/08/2015

Version: 1.1

Règlement de transport (RID) : sans objet

14.6.2. Transport maritime

Règlement de transport (IMDGF) : sans objet

14.6.3. Transport aérien

Règlement de transport (IATA) : sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Le broyat de polypropylène n'est pas sur la liste Candidate REACH

Le broyat de polypropylène n'est pas sur la liste de l'annexe XIV REACH

Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Réglementations nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Sources de données : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.

Autres informations : aucune.

FDS EU_NSC

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.